

## Call for membership in the Working Group n° 4 (radiation protection)

INLA Working Group n° 4 has interrupted its activities for a few years already, leaving the questions of radiation protection somewhat neglected within our Association. One of the reasons for this situation has been the low participation in this group, which is surprising for such a rich and important subject, raising many legal questions and addressing various fields of law.

Radiation protection refers to all the applications of nuclear energy, whether industrial, medical or research-oriented, and covers both the protection of people (workers, patients and members of the public) and of the environment.

Therefore, its legal framework addresses *inter alia* labour, public health, and environmental law issues and it implies the regulation of all activities that can increase the exposure of individuals to ionizing radiations, with a growing influence of international standards.

As a central and cross-disciplinary component of nuclear law, radiation protection deserves to be dealt with within our Association.

I therefore make an appeal to all the members of INLA, who I invite to express or renew their interest in this matter to contact me with a view to extend and enhance membership with the Working Group n° 4.

*Florence TOUITOU-DURAND*  
*Chairperson of Working Group n° 4*  
*florence.touitou-durand@cea.fr*

## Appel à participation au Groupe de travail n° 4 (radioprotection)

Le groupe de travail n° 4 de l'AIDN a cessé de fonctionner depuis quelques années, laissant en friche les questions de radioprotection au sein de notre Association. Une des raisons qui ont conduit à cette situation réside dans la faible participation à ce groupe, chose surprenante s'agissant d'un sujet aussi riche et important, soulevant de nombreuses questions juridiques et abordant divers domaines du droit.

La protection radiologique concerne en effet toutes les applications de l'énergie nucléaire, qu'elles soient industrielles, médicales ou de recherche, et couvre à la fois la protection des personnes (travailleurs, patients et personnes du public) et celle de l'environnement.

Son encadrement juridique fait donc intervenir le droit du travail, le droit de la santé publique, le droit de l'environnement et implique une activité normative pour l'ensemble des pratiques créant un risque d'exposition aux rayonnements ionisants, dans un cadre international dont l'influence est croissante.

Composante importante et transversale du droit de l'énergie nucléaire, la radioprotection mérite que des travaux y soient consacrés dans l'enceinte de notre Association.

Je lance donc un appel à l'ensemble des membres de l'AIDN, que j'invite à exprimer ou renouveler leur intérêt pour cette matière et à me contacter pour élargir et enrichir l'adhésion au groupe de travail n° 4 afin de permettre la réactivation de nos travaux.

*Florence TOUITOU-DURAND*  
*Présidente du Groupe de travail n° 4*  
*florence.touitou-durand@cea.fr*